



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL Nouvelle-Aquitaine

LA DREAL ET

LE RISQUE

EAU

La DREAL est un acteur majeur de la mise en œuvre de la politique de l'État sur les risques inondation et submersion marine.

Dans un contexte d'adaptations nécessaires au changement climatique, la DREAL :

- anticipe et aide les préfets et la population à se préparer aux phénomènes de crues et submersions marines,
- veille en partenariat à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

La région Nouvelle-Aquitaine inscrit son territoire dans deux grands bassins hydrographiques :

29% en Loire-Bretagne

71% en Adour-Garonne

ce qui représente :

15% de ce bassin

52% de ce bassin

Des compétences et des moyens au service des territoires face aux risques naturels et hydrauliques

Un appui technique et/ou financier est apporté pour l'instruction et l'élaboration des différents plans et programmes

› Une équipe qui œuvre au quotidien pour la prévention des inondations et des submersions

La DREAL instruit les programmes de prévention des inondations (20 validés pour 340 M€) et accompagne les collectivités sur toute la durée de ces programmes. La DREAL participe à la connaissance des risques et à l'élaboration des documents stratégiques, notamment dans le cadre des travaux de la directive [inondation](#)

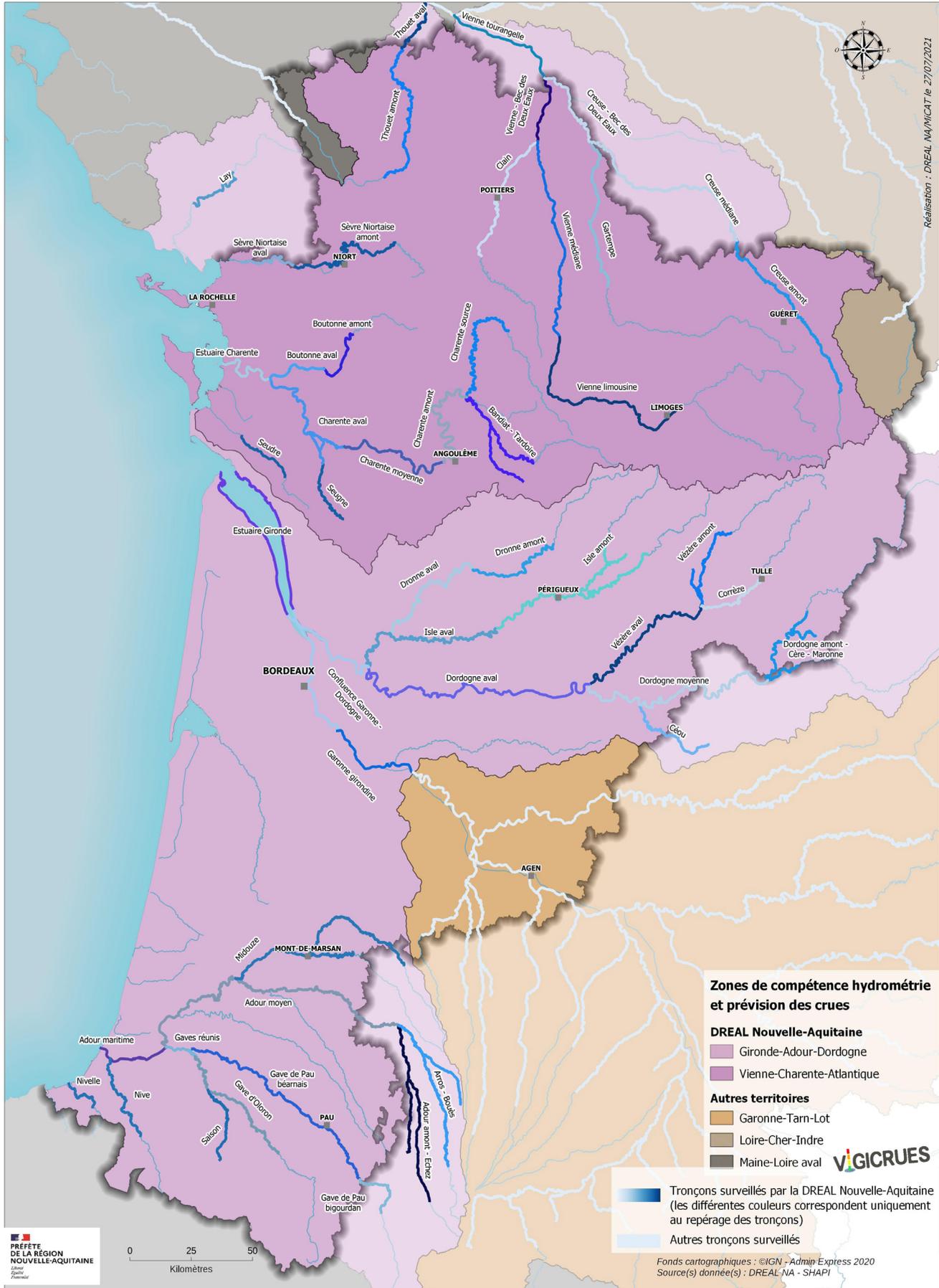
› Une organisation robuste anticipe les crues et les inondations

44 prévisionnistes sur 50 tronçons de cours d'eau, développement d'expertises, amélioration des outils, analyse des retours d'expérience et échanges permanents avec les territoires.

› Un travail de vigilance et de développement des expertises se réalise au quotidien

2 bulletins de vigilance quotidiens élaborés sont intégrés et publiés sur www.vigicrues.gouv.fr. Le niveau de vigilance est défini en fonction du risque de crue et de la menace pesant sur la population.





› Quatre niveaux de vigilance

-  **Risque de crue majeure.**
-  **Risque de crue généralisée de débordements importants.**
-  **Risque de crue ou de montée rapide des eaux nécessitant une vigilance particulière.**
-  **Pas de vigilance particulière requise.**

En cas de vigilance jaune, orange ou rouge :

• Alerte

Les préfetures assurent la mission d'alerte.

Elles informent, en fonction de la sensibilité de la situation, les acteurs concernés (collectivités, services départementaux d'incendie et de secours...).

• Gestion de crise

Les maires mettent en œuvre le Plan communal de sauvegarde ou, à défaut, les mesures de protection nécessaires. Dès que la situation le nécessite, la préfecture constitue une cellule de crise. Elle s'appuie sur les référents départementaux inondation basés dans les Directions départementales des territoires (et de la mer) DDT(M).

Pendant toute la crise, les experts de la DREAL poursuivent leur travail d'observation et de prévision pour fournir les informations les plus précises possible sur l'évolution de la crue.

• Les retours d'expérience après la crue

Chaque événement permet d'enrichir les savoirs pour améliorer la capacité à définir les situations de risque.

35 agents de terrain sur le territoire contribuent à la connaissance quantitative de la ressource en eau superficielle

402 stations de mesures

La DREAL assure au quotidien les jaugeages et la maintenance de ses 402 stations de mesures des débits des cours d'eau. Les données sont publiées en continu sur le [site Vigicrues](#) pour informer les populations. Ces données hydrométriques permettent également d'améliorer la connaissance générale de l'hydrologie des territoires ainsi que la gestion des étiages (situations de crises estivales régulières dans le Sud-Ouest).

La DREAL assure aussi l'expertise pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations par débordement de cours d'eau.

Un contrôle de la sécurité des digues et barrages pour minimiser le risque d'accident touchant les enjeux, en premier lieu humains, sur l'ensemble du parc des ouvrages hydrauliques classés de la région.

Le métier d'inspecteur de la sécurité des ouvrages hydrauliques



1 200 km de digues,
470 barrages classés en
Nouvelle-Aquitaine

En 2020,
56 inspections de barrages,
9 inspections de systèmes d'endiguement et
29 inspections de digues

70 % de la surface régionale présente une
ressource en eau souterraine capable
d'alimenter un système de géothermie
sur nappe aquifère peu
profonde

La DREAL assure un suivi et la procédure de renouvellement des concessions hydroélectriques.

